

on nous annonce peu longtemps à l'avance les crédits de quels ministères feront l'objet des délibérations le samedi. Il m'incombe donc aujourd'hui—comme il y a deux ans, si je ne m'abuse, dans des circonstances analogues, alors que j'avais été prévenu à la dernière minute—de commenter le programme du ministère au nom de l'opposition officielle et de réfuter en quelque sorte les déclarations qu'a faites le ministre en exposant ses crédits de 1961-1962.

Son exposé m'a quelque peu déçu. Il s'agit d'un ministère très important au point de vue du bien-être et du progrès de l'homme. Le ministre ne l'a pas fait remarquer, mais, ces dernières années, c'est le ministère qui vient au deuxième rang par le chiffre de ses dépenses. Le ministre n'en a pas soufflé mot non plus, mais je suis porté à croire que l'an prochain ce ministère supplantera peut-être le ministère de la Défense nationale et qu'on lui affectera les crédits les plus considérables. Bien que le ministre nous ait signalé que plus de 94 p. 100 des dépenses du ministère font suite à des décisions d'ordre statutaire antérieures et ne sont pas des questions de politique soumises à nos délibérations actuelles, les nouvelles initiatives doivent donner lieu à des mesures législatives et le ministre ne nous a pas dit que le ministère escomptait présenter de nouvelles mesures législatives de ce genre.

A mon avis, il s'est borné par trop à faire une analyse de son ministère du point de vue financier et statistique. Il me semble que le ministre aurait pu nous signaler qu'un ministère comme celui-là n'est pas inactif, qu'on y poursuit des recherches en plus de celles dont il a parlé et qui ne sont pas tellement nombreuses, et que le ministère envisage de lancer de nouveaux programmes, ce qui dénoterait qu'il continue de jouer un rôle d'animateur éclairé et entreprenant dans les domaines de la santé et du bien-être. Je regrette que l'exposé qu'a fait le ministre en présentant ses crédits n'ait fait aucune mention de l'attitude du ministère à l'égard d'un programme général de soins médicaux.

Quant aux pensions, depuis deux ans, le ministre dispose du rapport Clark, mais tous les deux mois il nous déclare qu'il l'a étudié. Il n'a rien dit de plus dans son exposé d'aujourd'hui.

L'hon. M. Monteith: Oui, j'ai dit que nous étions en train de l'étudier.

M. Benidickson: Oui, de l'étudier; je le répète, il y a deux ans que le ministre nous dit la même chose tous les deux mois.

Chacun de nous a reçu le texte des requêtes présentées chaque année au cabinet par le Conseil canadien du bien-être; nous relevons les programmes larges et progressistes

[M. Benidickson.]

qui y sont exposés. Le ministre n'a rien dit de ce que le gouvernement pense des requêtes de cette organisation bénévole, l'une des plus compétentes et des plus dévouées au bien public que nous ayons au Canada. Le député de Mont-Royal a présenté, cette session, une résolution sur le problème que pose l'hygiène mentale. Le ministre a déclaré qu'il appuyait vivement le but de la résolution. Voilà un autre domaine important, à propos duquel le ministre n'a pas informé le pays dans l'exposé de ses crédits.

Au cours de la présente session, j'ai soulevé une question au sujet de la participation du Canada à une importante conférence, tenue à Washington sur les soins médicaux destinés aux vieillards. Nous n'en avons pas entendu parler. Le gouvernement n'est-il pas disposé à appliquer un programme médical complet, n'y a-t-il pas d'études qui sont faites en vue d'accorder au moins une aide médicale aux personnes âgées? Dans sa déclaration le ministre a parlé des pensions transportables. Le gouvernement de l'Ontario a chargé un comité d'étudier la question, et ce comité estime qu'un organisme central devrait entreprendre une étude des pensions transportables. Cette question était mentionnée dans l'exposé budgétaire, et on a dit que la question n'est encore qu'à l'étude et que la participation des provinces est requise.

Le ministre a parlé de la caisse de sécurité de la vieillesse, en disant qu'il y a équilibre pour la première fois. Nous savons tous qu'en 1959 de nouveaux impôts sur le revenu ont été décrétés, de même que de nouvelles taxes d'accise et de nouveaux impôts sur le revenu des sociétés, pour apporter au gouvernement le double de ce qu'il avait promis l'année précédente en paiements supplémentaires au titre de la sécurité de la vieillesse.

Le ministre a donné des exemples de la proportion des dépenses nationales que certains pays affectent au domaine de la santé et du bien-être. Il a, à cet égard, comparé le Canada aux États-Unis, à l'Australie et à certains autres pays. Canadiens et Américains, et particulièrement les hommes d'affaires, estiment que l'un des désavantages dont ils souffrent sur les marchés mondiaux est le fait d'avoir à porter un fardeau inutilement lourd de prestations de bien-être social.

J'ai examiné de récents rapports de la *Canadian Tax Foundation*. J'ai été étonné de constater que l'impression qu'entretiennent et propagent beaucoup d'hommes d'affaires canadiens, savoir qu'ils ne peuvent pas soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux à cause du lourd fardeau que leur imposent les prestations de bien-être social, n'est pas fondée sur des faits. Je constate, du côté des